

Article 1 : La plate-forme serveur de NAS-FORUM est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet. NAS-FORUM fournit la puissance informatique, les équipements de sécurité et les logiciels nécessaires au fonctionnement du service Internet proposé par le Client, la liste de ces logiciels variant en fonction des options d'abonnement proposées par NAS-FORUM. NAS-FORUM met à la disposition du Client une assistance technique par Email exclusivement, à l'adresse rodo37@nas-forum.be

Article 2 : NAS-FORUM procède à l'hébergement du site Internet du Client sur sa plate-forme serveur suite à la réception du bon de commande rempli par le Client à l'adresse et au paiement correspondant.

En signant le contrat ou en le validant de manière électronique, le client accepte sans réserve les conditions générales d'hébergement de NAS-FORUM. A partir de ce moment, le contrat régissant les relations entre le Client et NAS-FORUM est formé, sous réserve de l'envoi par NAS-FORUM d'un courrier de confirmation.

Le contrat est réputé définitif au jour mentionné sur la confirmation d'ouverture de compte par NAS-FORUM informant, le cas échéant, le Client des codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à son site Web ou ses boîtes mail sur les serveurs de NAS-FORUM. Les parties conviennent que cette confirmation émanant de NAS-FORUM servira de preuve entre les parties en cas de conflit.

Article 3 : NAS-FORUM s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'il propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens; En conséquence, NAS-FORUM s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sans qu'elle puisse le garantir pour autant compte tenu de la nature du réseau.

Dans l'hypothèse où, en raison d'un nombre de connexions ou de requêtes excédant les prévisions du Client, les capacités offertes par le Fournisseur deviendraient insuffisantes, les parties se concerteront afin d'envisager les modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du Client.

Article 4 : Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de NAS-FORUM toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Article 5 : NAS-FORUM s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

NAS-FORUM s'engage à intervenir dans les 12 heures ouvrés en cas d'incident signalé par le Client.

En cas de nécessité, NAS-FORUM se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. NAS-FORUM informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions.

Article 6 : En aucun cas, la responsabilité du Fournisseur (NAS-FORUM) ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel NAS-FORUM n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance
- force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté du Fournisseur (NAS-FORUM)
- NAS-FORUM est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client.
- NAS-FORUM s'engage à mettre tous ses moyens en oeuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

En outre, la responsabilité de NAS-FORUM ne sera pas engagée pour tout cas de Force Majeure habituellement reconnu par les tribunaux et notamment : si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à NAS-FORUM au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstances non exhaustives hors du contrôle raisonnable de NAS-FORUM ("Cas de Force Majeure"). Alors, le Client admettra que le Fournisseur (NAS-FORUM) devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

- La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce « Cas de Force Majeure ». Dans le cas du Fournisseur (NAS-FORUM), cette information s'effectuera au travers de son site internet accessible via l'adresse www.deathrock.be. Si les effets d'un « Cas de Force Majeure » devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

- soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :
- détérioration de l'application,
- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle,
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.
- Le Fournisseur (NAS-FORUM) ne pourra être tenu responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique dans le serveur Web ou dans le site ayant un effet sur son bon fonctionnement, de la migration du site dans un environnement matériel ou

logiciel différent, des modifications apportés aux composantes logiciels par une personne autre que le Fournisseur, d'une baisse du Chiffre d'Affaires consécutive au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, d'intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur web ou dans le site, d'un encombrement temporaire de la bande passante d'une interruption du service de connexion à Internet pour une cause hors de contrôle du concepteur.

- Par suite, compte tenu du haut degré de technologie mis en oeuvre pour l'exécution du service objet du présent contrat, NAS-FORUM est tenue à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution du service sans le garantir pour autant.
- NAS-FORUM ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.
- NAS-FORUM ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, NAS-FORUM informe le Client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.
- Les réparations dues par NAS-FORUM en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect. En aucun cas, NAS-FORUM ne pourra être tenu responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par NAS-FORUM, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défaut de sécurité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge de NAS-FORUM, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à NAS-FORUM et/ou facturées au Client par NAS-FORUM et/ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de NAS-FORUM a été retenue.
- Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de NAS-FORUM en vertu du présent contrat ne saurait excéder le montant de la redevance due par le Client au titre de la période considérée.
- Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera des obligations de payer tous les montants dus à NAS-FORUM au titre des présentes.

Article 7 : Le Client s'engage à ne pas héberger de sites de charme ou à caractère pornographique racistes ou illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur les serveurs de NAS-FORUM. Il s'engage également à ne pas faire de redirection de son domaine vers ce type de sites.

- Le Client s'engage à ne mettre à disposition du public, à partir de son site hébergé sur les serveurs de NAS-FORUM, de textes ou de fichiers violant les règles de copyright (ex. : fichiers musicaux, films, ...). Il s'engage également à ne pas inclure sur son site de liens hypertextes et à ne pas faire de redirection de son domaine vers des sites diffusant ce type de fichiers ou de textes.
- Le Client s'engage à ne pas envoyer de courriers « spam » via les serveurs de NAS-FORUM. Le spam constitue l'envoi massif d'emails, généralement à caractère publicitaire.
- Le Client a la possibilité de créer et exécuter ses propres CGI, PHP ou/et SQL sur son propre compte. Toutefois, dans le but de fournir un service de bonne qualité, nous nous réservons le droit d'arrêter l'exécution de certains CGI, PHP, SQL ou/et du site s'il prend trop de puissance serveur et mettent en péril le bon fonctionnement de ce serveur.
- Le Client est informé que les publications constituent des oeuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs du Code de la Propriété Intellectuelle.
- Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, NAS-FORUM ne saurait être tenue pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.
- Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, NAS-FORUM ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le Client déclare avoir obtenu toute autorisation nécessaire en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui serait requise. Le Client s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site Web.
- Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus - que ce soit pour le site hébergé sur la plate-forme serveurs de NAS-FORUM ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites - et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de NAS-FORUM et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de NAS-FORUM et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour NAS-FORUM de décabler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels NAS-FORUM pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre remboursement par NAS-FORUM des sommes déjà versées.

- Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.
- Le Client garantit NAS-FORUM de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes moeurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal : à ce titre, le Client indemnifiera NAS-FORUM de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de NAS-FORUM, même par une décision de justice non définitive.
- Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de NAS-FORUM. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de NAS-FORUM à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir NAS-FORUM de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre NAS-FORUM et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.
- Le Client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense de NAS-FORUM dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc.... qu'elle diffuse et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.
- Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe que NAS-FORUM pourrait lui fournir ultérieurement. Toute utilisation faite par le mot de passe et l'identifiant du Client sera considérée comme relevant de la responsabilité exclusive du Client. Le Client est seul responsable de la sécurité de ce mot de passe.
- Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe, non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par NAS-FORUM. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.
- Le Client s'engage à informer NAS-FORUM de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de son équipement...) au plus tard dans le mois de ce changement.
- Le Client s'engage à conserver une copie des données transmises

Article 8 : Le contrat est conclu pour une durée annuelle ou mensuelle (selon la formule choisie) qui commence à courir à compter de la date d'activation du service.

- Tout mois entamé est du jusqu'à sa prochaine échéance correspondant au jour à partir duquel le contrat a débuté.
- La durée minimale du contrat est de 1 an ou 3 mois selon la formule choisie.

Article 9 : Sur commande du Client, NAS-FORUM se charge pour le compte du Client des formalités d'enregistrement du nom de domaine choisi par le Client auprès d'un bureau d'enregistrement.

- A cet effet, le Client devra fournir à NAS-FORUM, sur simple demande de celle-ci, tous les documents et informations nécessaires à cette démarche. NAS-FORUM rapportera au Client toute difficulté qu'elle pourrait rencontrer pour l'enregistrement du nom de domaine souhaité par le Client.
- En tout état de cause, NAS-FORUM ne s'engage pas sur l'obtention du nom de domaine choisi par le Client dans la mesure où cette décision appartient aux règles et conditions imposées selon les extensions nationales.
- Le Client est seul responsable du choix du nom de domaine et vérifiera que le choisi ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers.
- Le dépôt fait par NAS-FORUM se fait pour le compte du Client. En conséquence, le Client est propriétaire de ce nom de domaine et il lui appartient de s'assurer du renouvellement de ce nom de domaine en temps utile ou d'informer NAS-FORUM de son souhait de ne pas renouveler le nom de domaine. Dans le cas où le paiement relatif au renouvellement du nom de domaine ne parviendrait pas à NAS-FORUM avant l'échéance de renouvellement, le Client assumera seul la responsabilité de la perte de propriété de son nom de domaine et des conséquences engendrées, par exemple en termes de pertes de l'usage des services de courriers électronique, d'accessibilité au site internet, de frais de réactivation ou de rachat du nom de domaine à une tierce partie.

Article 10 : Les prix des services fournis par NAS-FORUM au titre du contrat de prestations de services de NAS-FORUM font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur demande chez NAS-FORUM. Les abonnements et prestations proposés sont mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent hors taxes et sont payables en euros, d'avance lors de l'enregistrement du bon de commande ou après réception de la facture, pour une période semestrielle, annuelle ou biannuelle (minimum annuelle pour l'acquisition d'un nom de domaine) selon l'option retenue par le Client dans le bon de commande, sous réserve que la durée du contrat soit au moins égale à cette période. Une copie papier de cette facture sera envoyée par courrier.

- Lorsque le client opte pour un paiement d'abonnement par ordre permanent, il a l'obligation de déposer celui-ci à sa banque dans les 15 jours calendriers à daté de la signature du contrat.
- En cas de défaut à cette obligation, NAS-FORUM se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le service proposé dans le contrat, moyennant des indemnités de dédommagements et frais administratifs.
- Les abonnements payés d'avance sont garantis pour la période concernée.

- Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera suspension de services suite à nos rappels.
- NAS-FORUM se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par courrier postal, un mois à l'avance si les nouveaux tarifs sont moins favorables au Client. Suite à cette information le Client sera libre de résilier le contrat, dans les conditions précisées dans nos conditions générales. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.
- NAS-FORUM se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.
- Les prestations fournies par NAS-FORUM sont payables à la commande
- Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services NAS-FORUM.
- De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par NAS-FORUM de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice de l'article RESILIATION :
- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour NAS-FORUM d'user de la faculté de résiliation du contrat
- Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier électronique à l'adresse rodo37@nas-forum.be dans un délai de 8 jours après émission du bon de commande.
- Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par NAS-FORUM, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client pourra alors régler les sommes dues en EURO.
- Les prix de facturation sont ceux en vigueur le jour de la livraison. Nous nous réservons le droit de réviser nos prix, même en cours d'exécution du contrat, en cas de survenance d'événements indépendants de notre volonté tels que modification par le client de la commande passée, retard dans la remise des documents, augmentation des prix par nos fournisseurs, événements monétaires d'ordre national ou international, augmentation de prix de matériaux, augmentation de salaires, etc. à moins que nous préférions procéder à la résiliation du contrat.
- Sauf convention contraire écrite et expresse, nos factures sont payables au grand comptant, sans escompte ni facilité de paiement.
- Toute facture non payée à son échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt conventionnel de 1% par mois, outre une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 50 euros. Cet intérêt sera calculé de mois en mois à partir de la date d'échéance, chaque mois entamé étant considéré comme un mois complet. Les sommes non payées deviendront immédiatement et pleinement exigibles.

Article 11 : Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues dans nos conditions générales.

- NAS-FORUM est libre de résilier le Contrat soit par simple Email à l'adresse email du client, soit par fax, soit par lettre recommandée
- En cas de résiliation avant l'échéance définie par le contrat, le Client est au minimum redevable d'une indemnité correspondant aux mois restant à payer jusqu'à l'échéance du contrat.
- Le non-respect par le Client des présentes conditions générales d'hébergement - que ce soit pour le site hébergé sur la plate-forme serveurs de NAS-FORUM ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites - et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de NAS-FORUM et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de NAS-FORUM et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour NAS-FORUM de déconnecter et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels NAS-FORUM pourrait prétendre.

Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre remboursement par NAS-FORUM des sommes déjà versées.

- Le Client est libre de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve d'un préavis de 4 semaines. Dans ce cas, le Client ne pourra prétendre à un remboursement par NAS-FORUM des sommes déjà versées.
- En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par ladite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.
- La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.
- Si NAS-FORUM résilie le contrat dans les conditions, le Client ne pourra prétendre remboursement par NAS-FORUM des sommes déjà versées.

Article 12 : NAS-FORUM pourra à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes.

- Dans le cas où le client souscrit et opte pour un hébergement de type « publicitaire », il consent à ce que NAS-FORUM procède à une modification de la mise en page de son site Internet et place en permanence un ou plusieurs bandeaux publicitaires multimédias (animations, sons et graphismes) de telle sorte que NAS-FORUM pourra y placer des publicités, informations ou promotions pour son compte ou pour le compte de ses clients ou fournisseurs.

Article 13 : Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que NAS-FORUM peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse URL (<http://www.deathrock.be>) ou l'envoi d'un courrier électronique ou l'envoi d'un courrier postal au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à nos conditions générales, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

Article 14 : La nullité d'une des clauses du contrat de fourniture de prestations d'hébergement d'un système d'informations en ligne en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de services qui garderont leur plein effet et portée.

Article 15 : Le contrat de prestations d'hébergement d'un système d'informations en ligne est soumis à la loi belge. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Dinant.

Article 16 : L'utilisateur s'engage à effectuer sans délai des copies de sauvegarde des données qu'il transmet ou reçoit via NAS-FORUM. Le cas échéant, NAS-FORUM pourra considérer, de plein droit, que ces copies de sauvegarde ont été effectuées et sont en possession du client. En cas de perte éventuelle de données, NAS-FORUM ne pourra, en aucun moyen, être tenu pour responsable de préjudices éventuels postulés.

Nos conditions générales sont également disponibles sur notre site Internet : <http://www.nas-forum.be/conditions>

- FIN des conditions générales -